



PROCEDURE DE SIGNALEMENT JUDICIAIRE DE VIOLENCES CONJUGALES DANS LES ALPES MARITIMES

CONDUITE A TENIR

1) INFORMATIONS SUR SES DROITS : DEPOT DE PLAINTE + RAPPEL DE LA LOI

2) EXAMEN

3) REDACTION DU CERTIFICAT MEDICAL

4) ORIENTATION VERS LES ASSOCIATIONS



JE VEUX SIGNALER

ACCORD DE LA VICTIME POUR LE SIGNALEMENT

REFUS DE LA VICTIME POUR LE SIGNALEMENT

MINEURE ET/OU MAJEURE VULNERABLE

MAJEURE EN DANGER IMMEDIAT ET SOUS EMPRISE

Loi du 30 JUILLET 2020

SIGNALEMENT JUDICIAIRE APRES INFORMATION DE LA VICTIME

ETABLIR UN CERTIFICAT DE SIGNALEMENT

Modèle disponible ci-joint



ENVOYER LE CERTIFICAT PAR MAIL + APPEL DU PARQUET DE PERMANENCE (Procureur)

Objet du mail : "Signalement médical : violences conjugales"

ACCUSE DE RECEPTION ENVOYE PAR LE PARQUET AU MEDECIN

DANGER IMMEDIAT

- Augmentation de la fréquence des violences
- Violences sur les enfants
- Peur pour elle ou pour ses enfants
- Grossesse
- Incitation au suicide par son partenaire
- Prise de toxiques par l'auteur
- Antécédents psychiatriques de l'auteur
- Intervention antérieure des forces de l'ordre
- Menaces de mort
- Armes à feu au domicile

EMPRISE DE L'AUTEUR SUR LA VICTIME

- Propos dévalorisants, dégradants ou injurieux
- Surveillance permanente
- Harcèlement moral et/ou sexuel
- Contrôle de son temps libre/séquestration
- Isolement de ses proches
- Sentiment d'être déprimée ou sans solution
- Sentiment de culpabilité de la victime
- Dépendance financière
- Documents administratifs en possession de l'auteur
- Contrôle des activités de la victime par l'auteur

Parquet du TJ de Nice

ttrmineurs.pr.tj-nice@justice.fr

04.89.08.92.60

En cas d'urgence absolue
WE et jours fériés
06.08.87.81.69
ttr.pr.tj-nice@justice.fr

Parquet du TJ de Grasse

mineurs.pr.tj-grasse@justice.fr

04.83.05.00.80

En cas d'urgence absolue
WE et jours fériés
06.21.38.60.73

Contacts utiles

RECHERCHE D'UN HEBERGEMENT EN URGENCE

Samu Social : 115

SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES EN URGENCE (SAVU) :

Soutien psychologique, aide juridique...
Urgence Soirs et Week-ends
06.64.09.76.21

STRUCTURES ET ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

GRASSE

Association d'Aide aux Victimes
Harpèges : 04.93.90.85.66
serviceaideauxvictimes@harpeges.fr

CANNES

Parcours de femmes
04.93.48.03.56

NICE

Association d'Aide aux Victimes
Montjoye : 04.93.87.94.49
aide.victimes@montjoye.org

TRIBUNAL JUDICIAIRE

GRASSE

Bureau d'aide aux victimes du Tribunal Judiciaire : 04.92.60.71.03

Bureau d'aide aux victimes mineures
06.25.31.86.95

NICE

Bureau d'aide aux victimes du Tribunal Judiciaire : 04.92.17.72.45

Bureau d'aide aux victimes mineures
04.93.87.94.49

UNITE MEDICO-JUDICIAIRE

Service de médecine légale
CHU Nice
04.92.03.48.21

Service d'accueil des victimes de jour
l'Abri côtier
06.43.42.22.19

ANTIBES

Parenthèse
04.92.19.75.60

De quel tribunal je dépends ?

<https://www.justice.fr/recherche/annuaires>

Autres

N° gratuit violences femmes info : 3919

Planning familial 06 : 04.92.09.17.26

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) :

- N° pour les victimes : 04.93.71.55.69
- Hotline uniquement pour les professionnels : 06.25.62.95.15

Numéro d'aide aux victimes : 116 006

Antenne Départementale de Recueil, de l'Évaluation et du Traitement des Informations Préoccupantes (ADRET) :

- Hotline uniquement pour les professionnels : 04.89.04.29.00
protectiondellenfance@departement06.fr
- N° vert national soirs et WE : 119